

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2014

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET

Pouvoir : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT, Mme Émilie COLAS pour Mr Vincent CROUZIER, Mr Etienne BONIN pour Mr Philippe PETIT

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance

1. Indemnités du trésorier

Suite au changement de trésorier de la perception de Genlis en juillet 2014, Monsieur le Maire explique qu'il faut voter une indemnité pour chacun d'entre eux.

L'indemnité proposée est la suivante :

- Pour M. PERRIN (01/01/2014 au 30/06/2014) 200,46 € Nets
- Pour M. PRIN (01/07/2014 au 31/12/2014) 172,61 € Nets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les indemnités des trésoriers.

2. Siège Social du SIPIT (Syndicat Intercommunal de Plaine Inférieure de la Tille)

Suite à la demande de la commune de Longeault de récupérer les locaux qu'elle mettait à disposition du SIPIT, le comité syndical a effectué des recherches pour trouver de nouveaux locaux et y installer le nouveau siège social pour le SIPIT.

Le logement proposé est situé au-dessus de la mairie de Champdôtre: 42 Grande Rue 21 130 Champdôtre dont la commune de Champdôtre est propriétaire.

Il s'agit d'un T3 mais la mairie se réserve une pièce pour y mettre ses archives. Le loyer mensuel proposé par la commune de Champdôtre est de 300 € + 40 € de charges (eau, chauffage et électricité). La location débutera à compter du 1er novembre 2014.

Ce changement de siège social entraîne un changement des statuts du SIPIT. La commune doit donc se prononcer.

Après en avoir délibéré, la commune accepte le changement de siège social du SIPIT à l'adresse indiquée ci-dessus.

Présents : 10 Votants : 13 Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

3. Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

La Commune a signé un contrat pour la période 2010-2013 dont le bilan se déroulera en commun avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - CCPD - à son siège le 16 décembre prochain. Le contrat enfance-jeunesse, sur la période 2014-2017, a pris effet au 1^{er} janvier 2014, sa rédaction définitive ne pourra être effective qu'après la réalisation du bilan de la période en cours. Dans le cadre du transfert de la compétence enfance – jeunesse généralisée, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise assure depuis le 1er septembre 2014 le suivi du contrat enfance-jeunesse pour la période 2014-2017.

Toutefois, la commune a l'obligation de contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales sur la période du 1er janvier au 31 août 2014. Un avenant sera ensuite fait avec la communauté de communes pour la période du 01/09/2014 au 31/12/2017.

Il est donc nécessaire de délibérer sur un accord de principe pour le renouvellement du contrat enfance-jeunesse pour la période 2014-2017, d'acter pour la commune la contractualisation sur la période du 1er janvier au 31 août, et d'autoriser le Maire à signer le contrat, accepter les financements liés ainsi qu'à signer tout acte à intervenir. Dès réception du nouveau contrat enfance jeunesse sur la période 2014-2017, celui-ci sera présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat enfance-jeunesse pour la période 2014-2017.

4. **Classe de neige**

Il est prévu pour les élèves de CM1 / CM2 scolarisés à Longeault une semaine de classe de neige dans le jura à Prémanont. 32 enfants de la commune de Collonges sont concernés. La participation des familles au coût du séjour s'élève à 355 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 40 € par enfant. Il est bien stipulé que cet argent devra être utilisé pour diminuer la participation des familles de la commune de Collonges les Premières et non de celles des autres communes du RPI.

5. **Maisons Fleuries**

4 tournées ont été programmées à différentes périodes de cette année. A chacune des tournées, une note de 1 à 3 étoiles a été affectée aux maisons.

Les maisons ont été classées par note. Il est proposé par la commission des maisons fleuries de primer toutes les maisons ayant obtenu une note moyenne de 2,5 étoiles ou plus. Cela concerne 23 maisons et représente 369 euros de bons d'achat chez VILMORIN à Longeault.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette dépense.

6. **Taxe d'aménagement**

Suite au remplacement de la Taxe Locale d'Equipement par la Taxe d'Aménagement, une délibération a été prise en 2011 pour instaurer cette taxe en Mars 2012 au taux de 3,5% pour les 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine le fait que le vote de cette taxe ait lieu en même temps que celui des autres taux d'imposition donc au moment du vote du budget primitif.

7. Divers

- Reconstitution des fonds d'amorçage concernant les TAP pour 2015 / 2016
- Arbre de Noël le samedi 20 décembre à 15h. Installation à partir de 10H30.
- Vœux du Maire le 17 Janvier à 18H
- Incendie poubelles de la salle des fêtes le 4 novembre. Plainte posée à la gendarmerie. Les conséquences sont 2 vitres à changer (900 €) +grillage à changer (300 €)
- Attente de devis pour abattre 2 gros peupliers creux vers la salle des fêtes.

8. Point sur les inondations

- Après vérification, les bassins de rétention prévus dans le lotissement du petit saussis ont bien été mis en place par les lotisseurs.
- Les embâcles bouchant les carennes ont été enlevés.
- Tranchée faite en urgence dans le champ derrière lotissement du petit saussis le 15 novembre (coût 200 €). Cela a évité le gros ruissellement de l'eau du champ sur les propriétés.
- Rencontre avec propriétaire et exploitant du champ pour un futur drainage (noue en herbe pour éviter rebouchage) dans les carennes. Accord de principe.
- Suite à la demande insistante de la commune, les travaux d'entretien des carennes prévus initialement en 2017 sont en cours (entreprise Chenot). Ces travaux seront pris en charge par le SITNA.
- Le coût de location de la mini-pelle pour les travaux effectués par les cantonniers au niveau du pont est pris en charge par le SITNA.
- Divers courriers ont été faits et envoyés pour demander le déclassement des carennes de rivière en fossé. Nous attendons les retours.
- Voir pour lancer une étude de dressage du profil des carennes.
- Réfléchir aux moyens à mettre en place pour préparer le Plan Communal de Sauvegarde de Collonges les Premières.